



Le 16 février 2024

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE DURENQUE (Aveyron)

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Délégué régional Occitanie de l'association Sites & Monuments <https://www.sitesetmonuments.org/>, agréée au plan national pour la protection de l'environnement, je suis légitime à émettre un avis sur ce projet.

Cet avis est **défavorable**, pour la raison suivante essentielle : l'impact de ce projet sur les paysages serait considérable et excessif.

Le paysage dont il s'agit est un paysage beau, raisonnablement beau, et le beau n'est pas subjectif, contrairement à ce que laisse entendre l'étude d'impact (p. 211), propos qui témoignent hélas d'un niveau élevé d'inculture.

En effet, s'il est exact que des personnes différentes n'ont pas le même jugement sur le même objet, ce qui faisait dire à David Hume que « *la beauté n'est pas une qualité inhérente aux choses elles-mêmes, elle existe seulement dans l'esprit qui la contemple, et chaque esprit perçoit une beauté différente* », pour autant cela ne doit pas conduire à un relativisme absolu, Hume lui-même évoquant l'éducation et l'unité de la nature humaine pour justifier un certain consensus qui semble régner sur les beaux objets.

Accessoirement, si on peut comprendre qu'une éolienne isolée puisse être perçue par un individu comme un objet intéressant voire comme un marqueur paysager, à condition qu'elle ne soit pas prégnante dans le paysage (on en voit une ainsi isolée sur la RN 88 à la hauteur de Tanus), pour autant une ligne de quatre éoliennes de cette taille n'est plus un simple marqueur paysager, c'est une barrière paysagère.

Le beau n'est pas qu'esthétique : le beau englobe l'histoire, l'éducation, l'art, pour tout dire la culture. Et le beau s'ancre dans des valeurs partagées par la Société, comme le reconnaissent de nombreuses jurisprudences récentes en matière éolienne : Eragny et Camille Pissaro, ou encore Illiers-Combray et Marcel Proust.

Le beau procure une sensation de plaisir ou un sentiment de satisfaction. Au point que chez les Grecs déjà la beauté était liée à l'idée d'équilibre, d'harmonie mathématique entre le tout et ses parties.

Un milan royal dans mon petit coin de ciel bleu, que je peux suivre de ma fenêtre, fait partie du paysage, et il participe au bien commun :

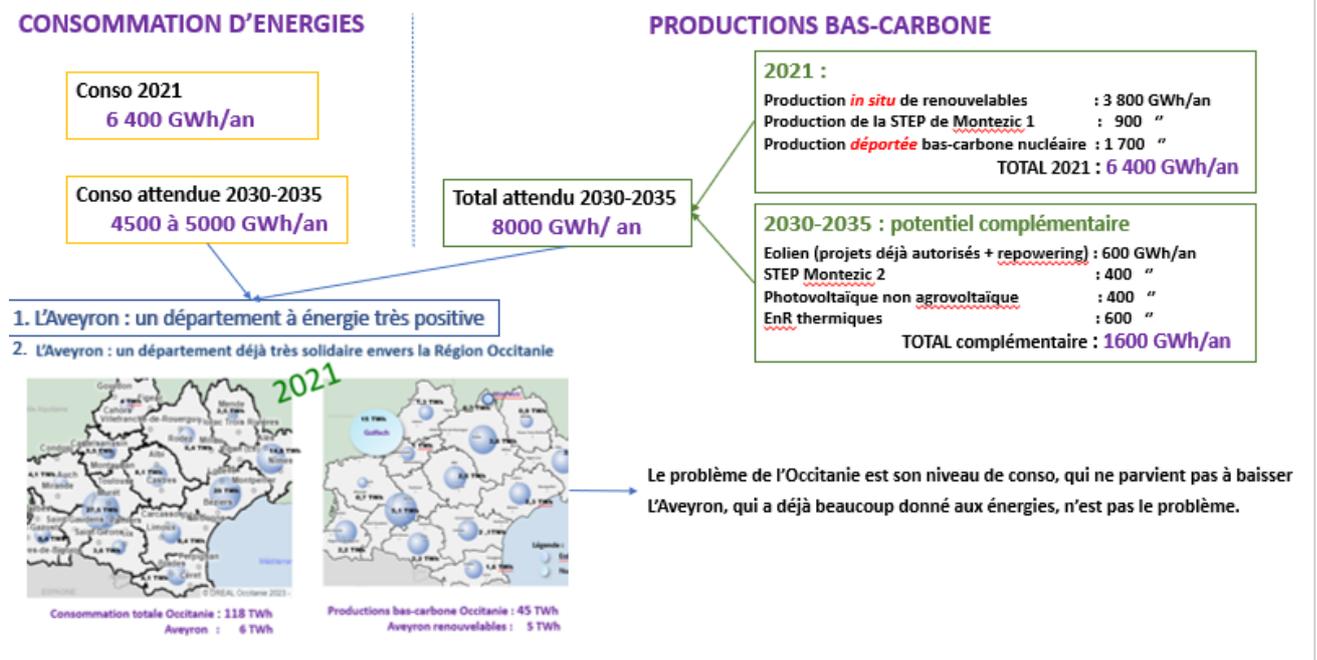


Le bien commun dont font partie un beau paysage et d'une manière plus générale cet *environnement patrimoine commun des êtres humains* dont parle la **Charte de l'Environnement** - de niveau constitutionnel - précisant en son article 1 que « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » n'est pas seulement une ressource commune ou partagée. Le bien commun est en réalité tout ce qui participe au respect de la personne humaine, avec des droits fondamentaux et inaliénables, non monnayables : ces droits que précisément consacre notre Charte de l'Environnement, incluant la paix sociale, la stabilité et la sécurité et qui sont incarnés dans un lieu donné.

Il convient d'être prudent en matière de paysages, dès lors que sont en balance des infrastructures industrielles lourdes et non amovibles telles que des éoliennes. L'énergie c'est le temps long, et comme l'indique la Charte de l'Environnement « *les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins* ». Sur ce point, voir également le rapport Brundtland de 1987.

Un paysage durable de la qualité de celui-ci ne doit pas être compromis par un caprice de nature à satisfaire les besoins de consommation des grandes métropoles énergivores d'Occitanie, a fortiori dans un département qui est déjà à énergie positive et surcapacitaire en électricités bas-carbone comme l'Aveyron :

L'Aveyron surcapacitaire en électricités bas-carbone : nul besoin d'accélérer sur l'éolien



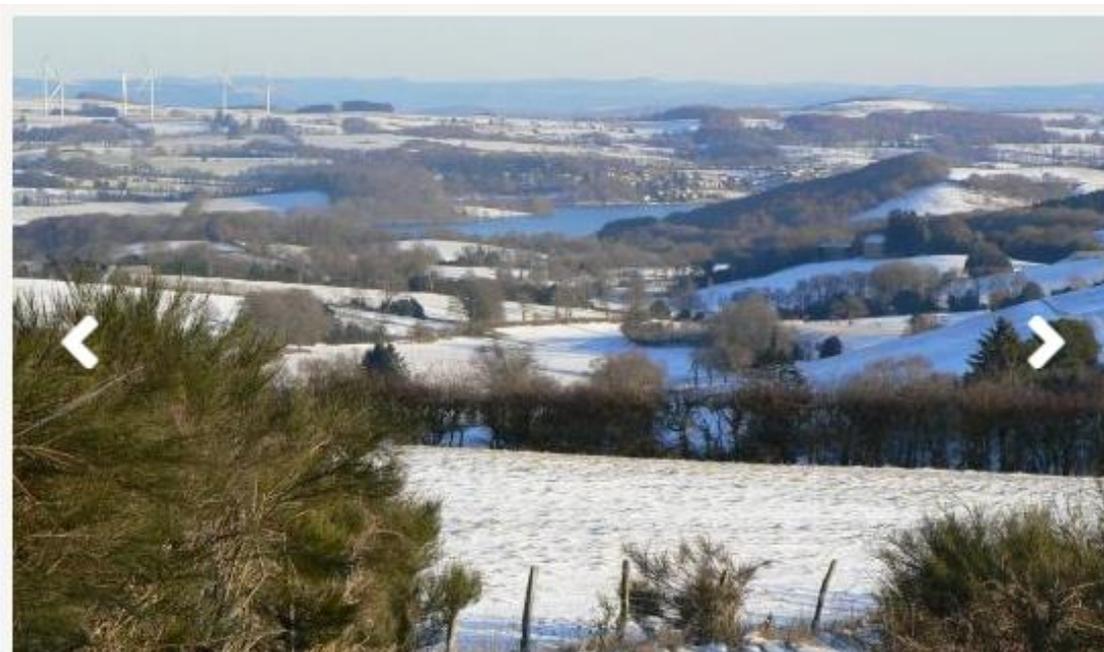
Certes la solidarité entre territoires est nécessaire, mais elle ne doit pas jouer à sens unique. C'est vrai en matière de gestion de l'eau, c'est tout aussi vrai en matière d'énergie, dès lors qu'une infrastructure viserait de fait à servir le gaspillage des grandes métropoles avec pour contrepartie de déprécier la qualité d'un territoire et son attractivité.

Il n'y a pas lieu d'adapter le paysage aux nécessités de l'énergie, mais d'adapter les solutions énergétiques à la qualité des paysages, y compris les paysages du quotidien.

Subsidiairement, et comme vous l'indique par son propre avis Co-27-XII Environnement, il aurait été possible subsidiairement de satisfaire la demande de la DREAL d'un plafond de hauteur à 125 m, pour la raison technique évoquée dans cet avis.

Concrètement, le pays de Durenque est un beau et grand paysage ouvert sur le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Il dispose en lui-même d'enjeux paysagers forts auxquels d'ores et déjà nuisent les centrales éoliennes existantes très présentes, trop présentes dans le paysage - sans parler des éoliennes en projet (Lestrades-et-Thouels, Broquiès) :



Il ne faut donc pas imposer ici, dans ce grand paysage ouvert sur le Parc Naturel Régional des Grands Causses et au-delà, un tel projet, ces 4 éoliennes de 150 m de haut équivalant à 4 immeubles de 50 étages.

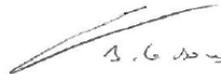
Visibles de partout y compris depuis le Bien Unesco Causses et Cévennes, ces machines constitueraient une intrusion, une agression contre la population qui n'a rien demandé.

Elles nuiraient à l'attractivité de ce petit pays, calme et bucolique.

Elles nuiraient également à son tourisme, qui s'attache à des sites patrimoniaux de grande qualité : la Tour de Peyrebrune, la Pyramide de Lagast, d'autres lieux enfin qui disposent d'un patrimoine de caractère sans pour autant bénéficier de manière systématique d'un classement ni même d'une inscription.

J'espère ainsi, Madame la Commissaire-enquêtrice, vous avoir convaincu que respecter la nature est plus importante que de produire quelques GWh, a fortiori dans un territoire qui en est déjà surproducteur.

L'avis de Sites et Monuments est au final défavorable.



Dossier suivi par :

Bruno Ladsous, délégué régional Occitanie de Sites & Monuments,
Laval de saint Martin, 12130 saint Martin de Lenne
Tél. 06 49 69 39 59, ladsousbruno@gmail.com